

Navettes fluviales — Service 2025

Foire aux questions | Liaisons N4 et N5 – opérées par Croisières AML pour l'ARTM

Table des matières

1.		Offre de service 2025	4
	1.1	Quelles sont les liaisons des navettes fluviales pour la saison 2025 ?	4
	1.2	Est-ce que le service de navettes fluviales est temporaire ou permanent?	5
	1.3	Quelles sont les heures de départ et d'arrivée des navettes fluviales?	5
	1.4	Quelle est la durée de chaque trajet?	5
2.		Accéder aux navettes fluviales	6
	2.1	Où sont situés les quais d'embarquement ?	6
	2.2	Comment accéder au réseau de navettes fluviales en transport collectif?	6
	2.3	Quels services de transport collectif puis-je utiliser pour me rendre au quai d'embarquement de la navette fluviale ?	6
	2.4	Comment accéder au réseau de navettes fluviales à vélo?	7
	2.5	Les navettes fluviales sont-elles accessibles universellement?	7
3.		Réserver un déplacement	8
	3.1	Dois-je réserver mon déplacement pour pouvoir utiliser la navette fluviale ?	8
	3.2	J'ai réservé mon déplacement en navette fluviale en ligne. Que dois-je faire au moment d'accéder au quai d'embarquement ?	8
	3.3	Est-il possible de modifier/annuler une réservation ?	8
4.		Tarification	9
	4.1	Quelles zones tarifaires desservent les navettes fluviales ?	9
	4.2	Quelle est la tarification du service de navette fluviale?	10
	4.3	J'ai 65 ans (ou plus). Je bénéficie de la gratuité du transport collectif dans l'agglomération de Montréal (zone A). Puis-je utiliser les navettes fluviales si je présente ma carte OPUS avec mon titre gratuit au quai d'embarquement ?	11
	4.4	Pourquoi n'est-il pas possible d'acheter un passage unitaire pour les navettes fluviales sur ma carte OPUS ? Pourquoi les titres unitaires ou de courte durée Tous modes ne sont-ils pas acceptés dans les navettes fluviales ?	11
	4.5	Où est-il possible d'acheter un titre de transport sur ma carte OPUS pour l'utiliser à bord de la navette fluviale ?	12
	4.6	Quels sont les modes de paiement acceptés ?	12
	4.7	Est-il possible de payer en argent comptant?	12
	/ Ω	Vais le recevoir un recu pour l'achat de mes titres de transport 2	12

	4.9	Peut-on faire un aller-retour sans descendre du bateau?	12
	4.10	OPuis-je obtenir le remboursement de mon titre de transport unitaire?	12
5.		Transport des vélos, animaux	13
	5.1	Les animaux sont-ils acceptés à bord des bateaux ?	13
	5.2	Puis-je monter à bord de la navette fluviale avec mon vélo ?	13
	5.3	Combien de vélos peuvent être transportés par départ ?	13
6.		Service à la clientèle – qui rejoindre ?	14
	6.1	Pour les questions ou commentaires, auprès de qui dois-je m'adresser?	14

1. Offre de service 2025

1.1 Quelles sont les liaisons des navettes fluviales pour la saison 2025 ?

À l'été 2025, Croisières AML opèrera les 2 liaisons suivantes pour le compte de l'ARTM :

- N4 : Vieux-Port Île-Sainte-Hélène –Longueuil (29 mai 13 octobre)
- N5 : Express Vieux-Port Île Sainte-Hélène (13 juin 1 septembre)

À ces services s'ajouteront les liaisons N1 : Montréal-Mercier — Boucherville (17 mai — 31 octobre), N2 : Vieux-Port — Boucherville (17 mai — 13 octobre), N3 : Vieux-Port — Pointe-aux-Trembles — Varennes (17 mai — 13 octobre) et N6 : Montréal-Mercier — Île Charron (21 juin — 1 septembre), lesquelles sont opérées par une partenaire, Navark : https://www.navark.ca/navettes-fluviales/.



1.2 Est-ce que le service de navettes fluviales est temporaire ou permanent?

Le réseau des 6 liaisons qui sont en service pour la saison 2025 est un projet pilote.

1.3 Quelles sont les heures de départ et d'arrivée des navettes fluviales?

La fréquence des départs et des arrivées varie d'une liaison fluviale à l'autre, de 45 à 60 minutes.

Pour consulter l'horaire des navettes fluviales, téléchargez l'appli Chrono de l'ARTM ou visitez notre site internet : https://navettesfluviales.com/.

1.4 Quelle est la durée de chaque trajet?

- N4 Vieux-Port Île Sainte-Hélène Longueuil : 25 minutes
 - o Tronçon Vieux-Port Île Sainte-Hélène : 5 minutes
 - o Tronçon Île Sainte-Hélène Longueuil : 15 minutes
- N5 Vieux-Port Île Sainte-Hélène : 5 minutes

2. Accéder aux navettes fluviales

2.1 Où sont situés les quais d'embarquement ?

- Vieux Port de Montréal | Quai Jacques-Cartier (N4, N5): 155, Quai d'accostage, Montréal
- Île Sainte-Hélène | Quai du Parc Jean-Drapeau (N4, N5) : Débarcadère Navette Maritime, avenue Einstein, Montréal, H3C 0K7
- Longueuil | Quai du Port de plaisance à Marina Real Bouvier (N4) : 445, boul. Marie-Victorin, Boucherville, J4B 1W5

2.2 Comment accéder au réseau de navettes fluviales en transport collectif?

La connexion entre les navettes fluviales et les autres réseaux de transport a été bonifiée ces dernières années pour favoriser une combinaison plus efficace avec les modes de transport durables, tels que le bus, le vélo et le covoiturage, à l'intérieur d'un même déplacement, notamment avec l'installation d'une station de location de vélos électriques en 2024 au Port de plaisance de Marina Real Bouvier de Longueuil située à 100 mètres de la navette fluviale.

À Montréal comme sur la Rive-Sud, plusieurs quais sont situés à proximité d'arrêts d'autobus et de stations de métro.

2.3 Quels services de transport collectif puis-je utiliser pour me rendre au quai d'embarquement de la navette fluviale ?

Pour accéder au quai Jacques-Cartier au Vieux Port de Montréal (zone A) :

- 50 [Vieux Montréal / Vieux-Port]
 - Est: à l'arrêt de la Commune / Jacques-Cartier (60719)
 - Ouest, à l'arrêt Saint-Laurent / De la Commune (60726)
- Métro Ligne 2 Orange Station Champ-de-Mars

Pour plus d'information, veuillez visiter le site de la Société de transport de Montréal (STM).

Pour accéder au quai du Parc Jean-Drapeau à l'Île Sainte-Hélène (zone A) :

• Station Jean-Drapeau, ligne jaune

Pour plus d'information, veuillez visiter le site de la Société de transport de Montréal (STM).

Pour accéder au quai du Port de plaisance de Marina Réal Bouvier à Longueuil (zone B) :

- L'arrêt d'autobus le plus près du quai Réal Bouvier à Longueuil est à 12 minutes de marche en utilisant la passerelle qui passe au-dessus de la 132.
- Arrêt Bord-de-l'Eau O./Grant. Il a y trois lignes d'autobus à cet arrêt :
 - o 17 [R-Therrien/Roberval] : toute la journée, les samedis et dimanches
 - 25 [Parcs Industriels] : toute la journée, du lundi au vendredi, ainsi que 2 départs
 (1 en AM et 1 en PM) les samedis et dimanches
 - o 76 [Roberval/Beliveau/R-Therrien] : toute la journée, du lundi au vendredi

Pour les horaires complets, vous pouvez visiter le site du Réseau de transport de Longueuil (RTL) : https://www.rtl-longueuil.qc.ca/

2.4 Comment accéder au réseau de navettes fluviales à vélo?

Les navettes fluviales offrent la possibilité d'embarquer les vélos à bord (sans payer les frais complémentaires), ce qui facilite les déplacements des citoyens qui souhaitent combiner efficacement différents modes de transport durables.

De plus, plusieurs quais sont situés à proximité de grands axes cyclables et de stations de vélopartage BIXI.

Visitez le site internet de BIXI pour consulter l'emplacement des stations et la disponibilité des vélos afin de mieux planifier vos prochains déplacements.

2.5 Les navettes fluviales sont-elles accessibles universellement?

L'ARTM est consciente que les lieux d'accostage de certaines navettes fluviales ne sont pas tous accessibles universellement.

Les lieux d'accostage se composent de trois éléments :

- L'accès aux quais le lien/cheminement depuis la rue jusqu'au quai ;
- L'accessibilité des quais l'infrastructure maritime (dépends de plusieurs facteurs comme niveau d'eau qui fluctue durant la saison ou de l'état naturel de certains lieux d'embarquement);
- L'accès à la navette fluviale la flotte de bateau utilisée (considérée comme accessible par l'opérateur).

Ces trois composantes permettent de rendre accessible un site, lesquelles sont sous la responsabilité de différentes parties prenantes. Soyez néanmoins assuré que nous nous efforçons à améliorer l'accessibilité des sites.

Pour rappel, le service de navettes fluviales offert par l'ARTM est un projet pilote visant à proposer une option de déplacement complémentaire au transport collectif.

3. Réserver un déplacement

3.1 Dois-je réserver mon déplacement pour pouvoir utiliser la navette fluviale ?

La réservation au préalable est fortement recommandée pour garantir sa place à bord du bateau à l'heure désirée. Elle n'est toutefois pas obligatoire.

Si vous n'avez pas au préalable réservé votre place, et s'il reste encore des places disponibles à bord, vous serez autorisé à monter à bord du bateau.

Dans les deux cas, la possession d'un titre de transport valide est requise pour utiliser le service de navette fluviale. Le coût unitaire d'un déplacement est de 6,00 \$ (payable en ligne au moment de votre réservation ou directement au quai d'embarquement).

Certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont également acceptés à bord du service de navette fluviale. Prenez note que certaines personnes sont admises gratuitement si elles répondent à des conditions particulières.



Note : Selon le cas, les vélos et les poussettes doivent être enregistrés dans la réservation inscrite en ligne pour être acceptés à bord des bateaux. Aucuns frais supplémentaires pour les vélos ou poussettes à bord des bateaux.

Pour réserver une place à bord des navettes fluviales N4 ou N5, rendez-vous sur la plateforme de réservation de notre site internet.

3.2 J'ai réservé mon déplacement en navette fluviale en ligne. Que dois-je faire au moment d'accéder au quai d'embarquement?

Au moment d'embarquer dans la navette fluviale, vous devrez présenter la confirmation de votre réservation avec un code QR et, si applicable, une carte OPUS chargée d'un titre de transport valide dans vos zones d'origine et de destination.

3.3 Est-il possible de modifier/annuler une réservation?

Oui, c'est possible. Veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle pour en faire la demande:

Téléphone: 1855461-4766

info@navettesfluviales.com Courriel:

Note: Malgré l'annulation d'une réservation, prenez note que les titres de transport ne ✓ sont toutefois pas remboursables. Un client ne peut exiger un remboursement de son titre, peu importe la raison.

4. Tarification

4.1 Quelles zones tarifaires desservent les navettes fluviales?

Les navettes fluviales N4 et N5 desservent les zones A et B.

Liaisons	Déplacements	Zones tarifaires desservies
N4 Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène	Vieux-Port – Île-Sainte-Hélène	A - A
- Longueuil	Île-Sainte-Hélène – Longueuil	A – B
- Longueun	Vieux-Port – Longueuil	A – B
N5 Express Vieux-Port – Île-Sainte-	A - A	



4.2 Quelle est la tarification du service de navette fluviale?

Le coût d'un passage unitaire (aller simple) est de 6 \$.

Titres de transport achetés sur une carte OPUS :

Certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont également acceptés à bord du service de navette fluviale.

Jusqu'au 30 juin 2025 :

Titre	Titre accepté pour un déplacement à l'intérieur de la zone A	Titre accepté pour un déplacement entre les zones A et B
Tous modes	 Hebdo, Tous modes A Mensuel, Tous modes A 4 mois, Tous modes A Mensuel, Tous modes AB Mensuel, Tous modes ABC Mensuel, Tous modes ABCD 	 Mensuel, Tous modes AB Mensuel, Tous modes ABC Mensuel, Tous modes ABCD
TRAM	Mensuel, TRAM 4 Mensuel, TRAM 6 Saint- Martine ou Marieville	Mensuel, TRAM 4 Mensuel, TRAM 6 Saint- Martine ou Marieville

À compter du 1er juillet 2025 :

Titre	Titre accepté pour un déplacement à l'intérieur de la zone A	Titre accepté pour un déplacement entre les zones A et B
Tous modes	 Hebdo, Tous modes A Mensuel, Tous modes A 4 mois, Tous modes A Mensuel, Tous modes AB Mensuel, Tous modes ABC Mensuel, Tous modes ABCD 	 Mensuel, Tous modes AB Mensuel, Tous modes ABC Mensuel, Tous modes ABCD

Gratuité à bord :

Certaines personnes sont admises gratuitement si elles répondent à des conditions particulières :

- Les enfants âgés de 11 ans et moins, lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui en assume la surveillance. Cette personne doit détenir un titre de transport valide et peut accompagner un maximum de cinq (5) enfants.
- L'accompagnateur d'une personne handicapée, si cette dernière présente sa « carte confirmant ce droit à un accompagnateur gratuit dans le réseau régulier » ou sa carte d'admission au service de transport adapté. La personne handicapée doit, pour sa part, avoir un titre valide.

Note : Ces personnes doivent tout de même réserver leur place pour embarquer à bord des navettes.

4.3 J'ai 65 ans (ou plus). Je bénéficie de la gratuité du transport collectif dans l'agglomération de Montréal (zone A). Puis-je utiliser les navettes fluviales si je présente ma carte OPUS avec mon titre gratuit au quai d'embarquement ?

Oui. Vous pourrez présenter votre titre gratuit sur la carte OPUS pour vous déplacer entre le Vieux-Port et l'Île Sainte-Hélène (liaisons N4 ou N5) sans frais supplémentaire.



Note : Vous devez tout de même réserver votre place pour embarquer à bord des navettes.

4.4 Pourquoi n'est-il pas possible d'acheter un passage unitaire pour les navettes fluviales sur ma carte OPUS ? Pourquoi les titres unitaires ou de courte durée Tous modes ne sont-ils pas acceptés dans les navettes fluviales ?

Pour le moment, seuls certains titres de transport Tous modes achetés sur une carte OPUS, par exemple les titres hebdomadaires et mensuels, sont acceptés à bord des navettes fluviales. Ceci s'explique par l'absence de bornes de validation sur les quais d'embarquement permettant l'activation des titres de transport dits occasionnels (titres de courte durée ou à passage).

L'ARTM et ses partenaires travaillent à moderniser le système billettique du transport collectif afin de simplifier l'accès au réseau et de faciliter le quotidien des usagers. Au cours des prochaines années, les usagers pourront donc profiter de nouvelles solutions numériques qui seront mises en marché, de façon progressive, pour améliorer l'expérience d'achat et de validation des titres. Suivez nos annonces à venir pour ne rien manquer!

4.5 Où est-il possible d'acheter un titre de transport sur ma carte OPUS pour l'utiliser à bord de la navette fluviale ?

Les titres de transport acceptés à bord des navettes fluviales peuvent être achetés :

- Via l'application mobile Chrono
- Dans une billetterie métropolitaine, un point de service de la STM ou d'exo, auprès d'un détaillant autorisé ou dans une distributrice automatique de titres

Pour rappel, seuls certains titres de transport achetés sur une carte OPUS sont acceptés à bord du service de navette fluviale.

Pour un aller seulement, vous pourrez payer votre passage au moment de réserver votre déplacement ou directement au quai d'embarquement de la navette (coût unitaire : 6,00 \$).

4.6 Quels sont les modes de paiement acceptés ?

Vous pouvez payer votre déplacement soit par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou de débit.

4.7 Est-il possible de payer en argent comptant?

Pour des raisons de sécurité pour les employés, il n'y aura aucune manipulation d'argent. Vous devrez payer votre déplacement soit par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou de débit.

4.8 Vais-je recevoir un reçu pour l'achat de mes titres de transport?

Oui. Vous recevrez le reçu par courriel ou par messagerie texte au moment de votre achat.

4.9 Peut-on faire un aller-retour sans descendre du bateau?

Non. Si vous souhaitez effectuer un retour à bord de la même navette, il faut absolument descendre du bateau. Vous pourrez y remonter quand l'embarquement commencera.

Assurez-vous de réserver votre place en avance via la plateforme de réservation et d'acheter un titre pour votre retour (ou utiliser votre titre valide sur carte OPUS).

Il est possible de se procurer un titre de transport unitaire à la billetterie du quai d'embarquement sur place.

4.10 Puis-je obtenir le remboursement de mon titre de transport unitaire?

Non. Les billets sont non remboursables.

5. Transport des vélos, animaux

5.1 Les animaux sont-ils acceptés à bord des bateaux ?

Les chiens d'assistance reconnus par les programmes homologués sont acceptés à bord.

Pour le transport de tout autre animal, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle :

• Téléphone : 1 855 461-4766

Courriel: info@navettesfluviales.com

5.2 Puis-je monter à bord de la navette fluviale avec mon vélo ?

Les navettes fluviales offrent en effet la possibilité d'embarquer les vélos à bord (sans payer les frais complémentaires), ce qui facilite les déplacements des citoyens qui souhaitent combiner efficacement différents modes de transport durables.

5.3 Combien de vélos peuvent être transportés par départ?

Les opérateurs libèrent environ 15 % de la capacité totale des places disponibles sur le bateau. Le transport d'un vélo ne requiert pas de paiement supplémentaire.

6. Service à la clientèle - qui rejoindre ?

6.1 Pour les questions ou commentaires, auprès de qui dois-je m'adresser?

Pour formuler un commentaire ou pour poser une question, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle :

• Téléphone : 1 855 461-4766

• Courriel : info@navettesfluviales.com